

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/14919  
23 mars 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETTRE DATEE DU 23 MARS 1982, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui, à 15 heures, S. Exc. M. Edgardo Paz Barnica, ministre des affaires étrangères du Honduras, prendra la parole devant le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains. Son exposé portera sur la politique étrangère du Gouvernement hondurien, dirigé par S. Exc. M. Roberto Suazo Cordova, président constitutionnel de la République, et plus particulièrement sur la situation en Amérique centrale et présentera un plan concret de pacification de la région.

Je me permets de joindre à la présente lettre un extrait de la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Honduras et vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Honduras  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies.

(Signé) Mario CARIAS

Annexe

DECLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU HONDURAS,  
M. EDGARDO PAZ BARNICA, DEVANT LE CONSEIL PERMANENT DE  
L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS, WASHINGTON, D.C., LE  
23 MARS 1962

Le Gouvernement hondurien n'a pas l'intention de faire de cette intervention devant les représentants des peuples des Etats américains une nouvelle occasion d'exposer des théories. Ce que nous voulons c'est non pas nous borner à énoncer des principes mais leur donner un contenu réel qui conduise à la réalisation de la paix internationale tant désirée. Le Honduras est conscient de la possibilité d'établir la paix en Amérique centrale et y croit fermement mais seulement à condition d'allier la bonne volonté au désir sincère des parties intéressées de chercher à résoudre les conflits par des moyens pacifiques, de manière à parvenir à une entente solide, sérieuse et permanente en faveur de la paix, dans la justice et la liberté.

Pénétré de l'importance de ces objectifs et de ces responsabilités, le Gouvernement hondurien fait à cette auguste Assemblée les propositions suivantes :

**PREMIEREMENT.** - Poser dès maintenant les bases nécessaires en vue d'un désarmement général dans la région, ce qui impliquerait non seulement la cessation de la course aux armements, cause de tant de tensions et de déséquilibre dans les relations entre les pays d'Amérique centrale et du continent, mais une véritable réduction des armements et des effectifs militaires, pour amener les pays dotés de forces armées à limiter leur armement à ce qui est strictement indispensable à la défense de leur souveraineté et de l'intégrité territoriale et au maintien de l'ordre public, conformément aux normes et critères universellement acceptés et reconnus par toutes les sociétés démocratiques fondées sur le droit. Ces bases devront en outre être assorties d'accords sur le type d'armes dont la limitation et l'interdiction seraient prescrites par ce plan de désarmement général.

**DEUXIEMEMENT.** - S'entendre en même temps sur une réduction objective et raisonnable des conseillers étrangers, militaires ou autres, et de tous autres éléments susceptibles de semer le doute et l'inquiétude ou de fausser l'identité de chaque nation.

**TROISIEMEMENT.** - Etudier et adopter les mécanismes appropriés pour exercer une supervision et une surveillance internationales auxquelles le Honduras est disposé à se soumettre; vérifier l'application des accords conclus par les gouvernements de la région d'Amérique centrale. Cette supervision et cette surveillance s'étendraient aux pays où existent des conflits ou des points critiques pouvant affecter la paix dans la région, comme par exemple des ports, des aéroports, des zones frontières et stratégiques. Le Honduras est pleinement et sincèrement disposé à accueillir, sans réserve, sur son territoire tout type de supervision et de surveillance internationales répondant à l'objectif fondamental qui est d'instaurer et de renforcer la paix.

QUATRIÈMEMENT. - Etudier et déterminer les mesures et mécanismes les plus efficaces pour mettre fin au trafic d'armes dans la région.

CINQUIÈMEMENT. - Respecter absolument les frontières délimitées et tracées, ainsi que les lignes de démarcation traditionnelles ou juridiquement établies entre les Etats de la région afin de ne pas compromettre la paix par de nouveaux différends d'ordre territorial ou maritime.

SIXIÈMEMENT. - Définir les éléments d'un dialogue permanent multilatéral favorisant, outre le maintien de l'ordre intérieur, l'entente politique, garantie d'un système démocratique et pluraliste assurant lui-même le respect des libertés publiques ainsi que le droit des peuples à manifester librement leur volonté.

Nous maintenons que la volonté de s'armer à tout prix est une calamité qui menace l'avenir des nations et la survie même du genre humain. Nous pensons par conséquent que les sommes excessives que l'on investit dans l'appareil de guerre devraient plutôt servir à combattre la misère et la pauvreté, à favoriser le bien-être général des peuples, à fournir une assistance technique et scientifique, à remédier à l'état d'arriération dans lequel se débattent les pays en développement et à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, afin d'atténuer les tensions qui ajoutent encore à ce que l'époque contemporaine a de dramatique.

En ce qui concerne l'initiative de paix présentée ici, le Honduras est prêt à faire le nécessaire pour que les parties intéressées amorcent immédiatement un dialogue constructif.

Notre pays ne tient pas à se laisser entraîner dans la vague de violence qui s'abat sur l'Amérique centrale. Notre pays désire ardemment préserver la paix à l'intérieur comme à l'extérieur. Il veut se consacrer entièrement à son immense tâche et à sa mission absolue qui consistent à assurer le bien-être économique et social de son peuple. Notre pays veut s'employer à consolider et à défendre ses institutions démocratiques.

Le Honduras, son peuple et son gouvernement, ne souhaitent ni ne toléreront que leur territoire serve à lancer des opérations de déstabilisation dans la région et ils demandent aux Etats qui en font partie de s'efforcer, par un dialogue franc et sans réticence, de trouver des formules civilisées qui leur permettent de coexister.

J'ai le plaisir d'informer la communauté internationale que, dès que je serai de retour au Honduras et que les circonstances le permettront, nous pensons avoir avec M. le Ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua et les représentants d'autres gouvernements de la région un vaste échange de vues qui sera, comme le Gouvernement du Honduras l'espère ardemment, un point de départ et permettra de formuler des propositions comme celle qui vient d'être présentée de bonne foi, pour servir les intérêts de l'Amérique centrale.

Je tiens à faire part de l'inquiétude que nous ressentons en constatant que l'on semble vouloir entraîner notre gouvernement, au moyen d'une campagne de "désinformation", dans des actes ou dans des politiques qui ne correspondent ni à notre réalité ni à l'orientation que nous souhaitons donner à notre ligne de conduite internationale. Au nom du Gouvernement et du peuple honduriens, je lance un appel pour que l'on essaie de bien comprendre ce qu'est notre réalité, ce que nous faisons pour la paix et le difficile chemin qui reste à parcourir. Je suis sûr que dans un climat caractérisé par la bonne foi entre pays, la solidarité entre peuples frères et des idées authentiquement démocratiques, nous pourrions tous ensemble ouvrir à l'Amérique centrale un avenir de coopération dans l'interdépendance et de paix dans la dignité.

Je tiens également à rappeler ce qu'a dit le Président de la République, M. Roberto Suazo Córdova, lorsqu'il a pris le 27 janvier dernier la direction des affaires du pays :

"Le Honduras ne prétend, ni ne désire, devenir l'arbitre des attentes, des angoisses et des espérances de la région. Ce n'est pas son rôle.

Mais en revanche, il aspire, en restant attaché aux principes de l'autodétermination et de la non-intervention, à être un facteur d'équilibre et de concorde dans une Amérique centrale à la recherche d'un destin commun."

Investi d'une responsabilité historique, le Gouvernement hondurien vous soumet ces initiatives par son intermédiaire, à partir de cette tribune de la conscience américaine. Nous le faisons avec fierté car nous nous honorons de proclamer que nous sommes une démocratie non belligérante, pénétrée de l'esprit de la déclaration solennelle inscrite dans le Préambule de la Charte de l'Organisation des Etats américains :

"...le véritable sens de la solidarité américaine et du bon voisinage ne peut se concevoir qu'en consolidant dans ce continent et dans le cadre des institutions démocratiques, un régime de liberté individuelle et de justice sociale basé sur le respect des droits fondamentaux de l'homme."

-----

